

Communiqué

Paris, le 18 décembre 2024

Information à destination des médias : observations du pass Culture formulées le 6 décembre en amont de la publication du rapport de la Cour des comptes

Le 6 décembre 2024, la SAS pass Culture a adressé [ses observations à la Cour des comptes](#) en réponse aux conclusions du rapport « Premier bilan du pass Culture » publié le 17 décembre 2024. Voici les principales observations adressées à la Cour des comptes :

En réponse aux recommandations de la Cour des comptes, et dans le cadre de l'amélioration du dispositif, la SAS pass Culture a déjà mis en place plusieurs actions concrètes :

- **Une charte éditoriale** en collaboration avec le ministère de la Culture, dans l'optique d'accroître la visibilité des contenus et de valoriser la diversité des offres culturelles ;
- **Une inscription d'enveloppes de crédits** en adéquation avec le niveau réel d'activité ;
- Concernant la quatrième recommandation, le pass Culture **s'est positionné en faveur de l'enrichissement du contrat d'objectifs et de performance** pour mieux refléter la diversité des activités ;
- **Un partage systématique des données** avec le ministère de la Culture pour une meilleure évaluation et pilotage du dispositif.

Ces évolutions traduisent la volonté du pass Culture de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, au service de l'éducation culturelle des jeunes.

Si la SAS pass Culture accueille favorablement le rapport de la Cour des comptes, **elle regrette néanmoins l'absence d'une prise en compte exhaustive des impacts du dispositif :**

- Le pass Culture est un véritable outil de lecture de leurs pratiques culturelles, de leurs préférences et de leurs modes de socialisation ;
- Les objectifs fixés dans le cadre des Politiques Prioritaires du Gouvernement ont été atteints, voire largement dépassés, avec deux ans d'avance ;
- Le pass Culture contribue activement à la réduction des inégalités sociales et culturelles, avec un écart d'utilisation de seulement 10 points entre les jeunes issus de milieux peu diplômés et ceux issus de familles diplômées, là où l'accès aux études supérieures affiche un écart de 50 points ;
- L'approche photographique du rapport ne reflète pas les dynamiques positives générées par le dispositif en un peu plus de 3 ans d'existence : selon deux études internes, la proportion de jeunes ayant découvert un nouveau lieu culturel grâce au pass Culture passe de 53 % à 66 % (+13 points) et celles de jeunes ayant fait une activité qu'il n'avait jamais faite avant le pass Culture augmente de 38 % à 53 % (+15 points).
- Le rapport ne prend pas suffisamment en compte le fort potentiel du pass Culture à contribuer à la conception et à la mise en œuvre de politiques publiques.

Le pass Culture est un bien public partagé. Il est une politique publique qui nourrit, partout en France, des dynamiques territoriales multi-partenariales associant les services de l'État, les collectivités territoriales, les acteurs culturels locaux et les bénéficiaires contribuant à la création de synergies collectives.

La SAS a également tenu à rappeler que l'agilité du pass Culture est une caractéristique essentielle à son développement.

Ouvert à tous les jeunes de 18 ans depuis 2021, le pass Culture a su se déployer rapidement. À ce jour, près de 84 % des jeunes Français utilisent le pass pour réserver des offres culturelles, acheter des livres, aller au théâtre ou au cinéma, ou encore assister à des spectacles et concerts.

Ainsi, la proposition de la Cour de réintégrer les équipes du pass Culture au sein des services du ministère surprend la SAS pass Culture. Pour rappel, dans sa note de décembre 2021 intitulée « Recentrer les missions du ministère de la Culture », la Cour invitait le ministère à « retrouver son élan d'administration stratégique » et soulignait les bienfaits de la multiplication d'opérateurs autonomes comme facteur d'un développement remarquable. Aussi, dans son rapport de juillet 2023, « Le pass Culture : création et mise en œuvre », la Cour reconnaît les dysfonctionnements de la gestion interne lors de la phase de préfiguration du pass, en mettant en avant le rôle structurant de la SAS.

L'autonomie du pass Culture est un levier clé de son succès : elle a permis un déploiement rapide et efficace, tout en apportant des solutions concrètes aux défis liés à l'accès aux données. Cette capacité d'adaptation et cette indépendance ne sont pas seulement des atouts, mais des conditions indispensables pour atteindre les ambitions actuelles du dispositif et anticiper les défis de demain. Préserver cette autonomie, c'est garantir que le pass Culture continuera à jouer un rôle central dans l'accès des jeunes à la culture et dans la valorisation du patrimoine culturel français.



À propos du pass Culture

Le pass Culture est un dispositif d'intérêt général qui offre à tous les jeunes, via une application gratuite et géolocalisée, l'accès à un catalogue d'offres et de lieux culturels très variés, ainsi qu'une enveloppe de 20 € (à 15 ans), de 30 € (à 16 et 17 ans) et 300 € (à 18 ans, valable deux ans), pour intensifier et diversifier leurs pratiques culturelles et artistiques.

Chaque jeune âgé de 15 à 20 ans peut donc grâce au pass Culture se cultiver en toute autonomie : approfondir ou s'initier à une pratique artistique, profiter des lieux culturels (cinéma, théâtre, salles de spectacles, musées, etc.), de biens culturels (livres, BD, vinyles, instruments de musique...), en vivant de nouvelles expériences, ou bien encore inviter des amis à partager une découverte culturelle (offres « duo »).

4 millions de jeunes ont déjà bénéficié du pass Culture depuis sa création. En parallèle, un volet collectif, inscrit dans la politique d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et fruit d'un partenariat étroit entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ainsi que ceux de la Mer, l'Armée et l'Agriculture, est directement attribué aux établissements scolaires. Chaque classe, de la 6e à la Terminale, se voit allouer un crédit de 25 euros en moyenne par élève, destiné à financer des activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupes et encadrées par les professeurs.

Service presse

Estelle Bleuze

estelle.bleuze@havas.com

06 73 97 94 17

Alexandre Millet

alexandre.millet@havas.com

07 72 36 08 26

Contact pass Culture

service.presse@passculture.app

pass.culture.fr

